

13/12/2012

Qualité de l'air & transports

Le cas de l'agglomération lyonnaise



DÉBAT PUBLIC ANNEAU DES SCIENCES



Manuel MARQUIS, Directeur Territorial Ouest d'Air Rhône-Alpes



www.air-rhonealpes.fr



1.

L'air de l'agglomération
lyonnaise est-il conforme
à la réglementation ?

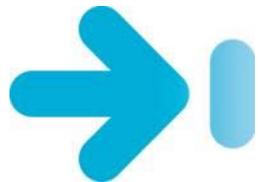


2. Quelle est la part du transport routier dans les émissions de ces polluants ?



2.

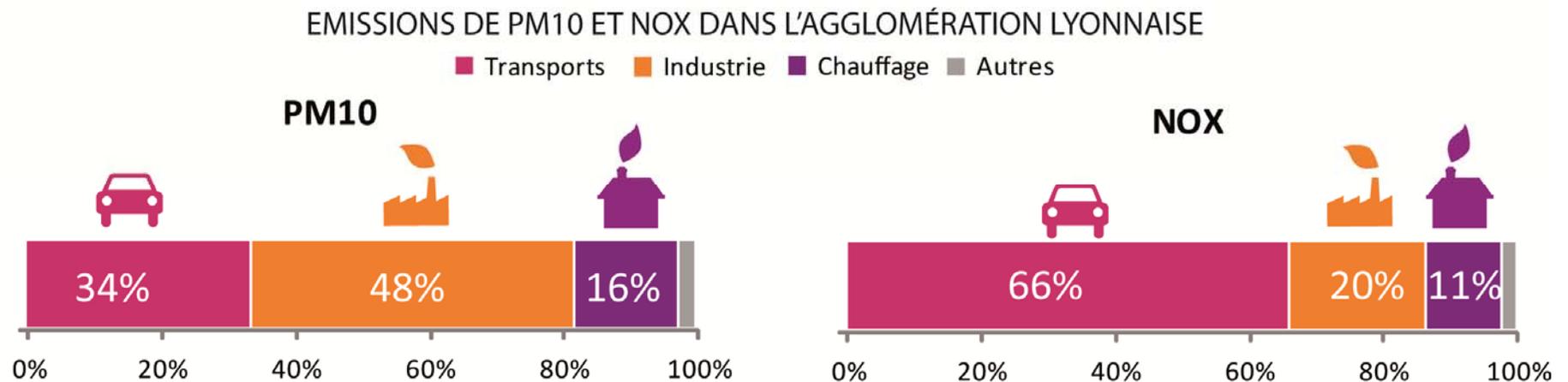
Quelle est la part du transport routier dans les émissions de ces polluants ?



A l'échelle de l'agglomération lyonnaise et en moyenne sur une année, le secteur des transports est responsable de :

34 % des émissions de particules PM10

66 % des émissions d'oxydes d'azote.



3

● Quelle est la responsabilité
des véhicules diesel ?



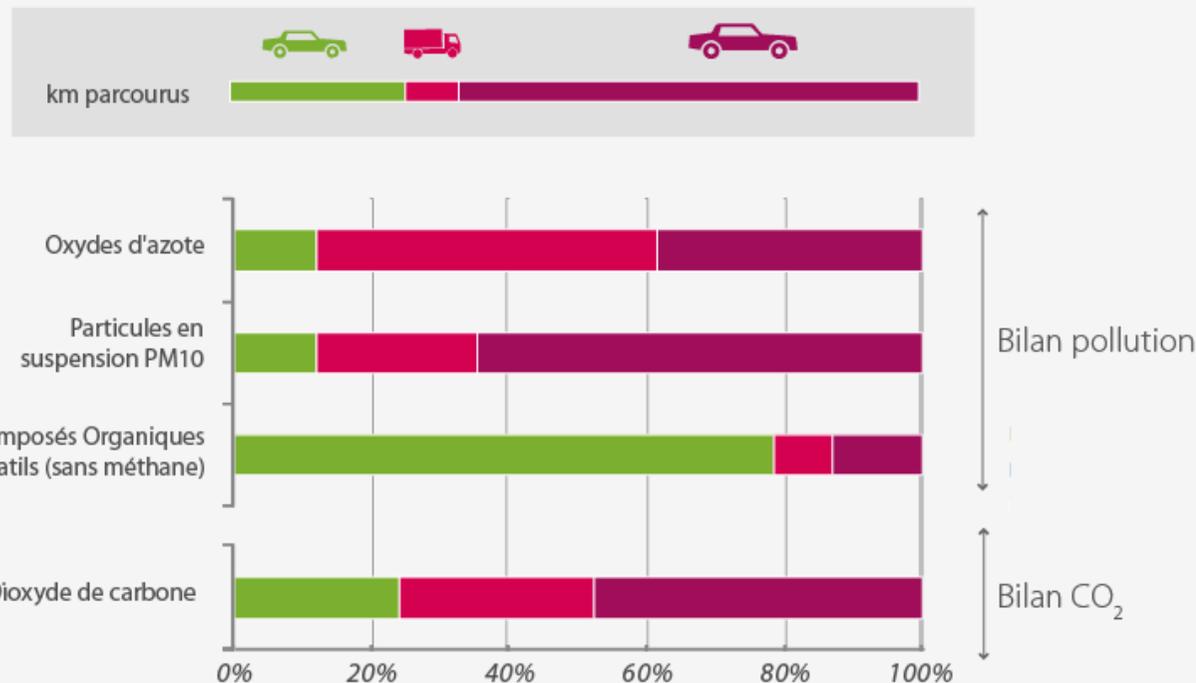
3.

Quelle est la responsabilité des véhicules diesel ?



Le parc des **véhicules anciens** (en particulier les **Diesel** non équipés de filtres à particules fermés) est fortement émetteur de polluants

PART DES **VÉHICULES ESSENCE** ET **DIESEL** (DISTINCTION **POIDS LOURDS** ET **VÉHICULES LÉGERS**) DANS LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS DANS L'AGGLOMERATION LYONNAISE



Les véhicules diesel assurent près de **3/4** des kilomètres parcourus dans l'agglomération et sont à l'origine de plus de **87 %** des émissions du trafic routier pour le **NO₂** et les particules fines.



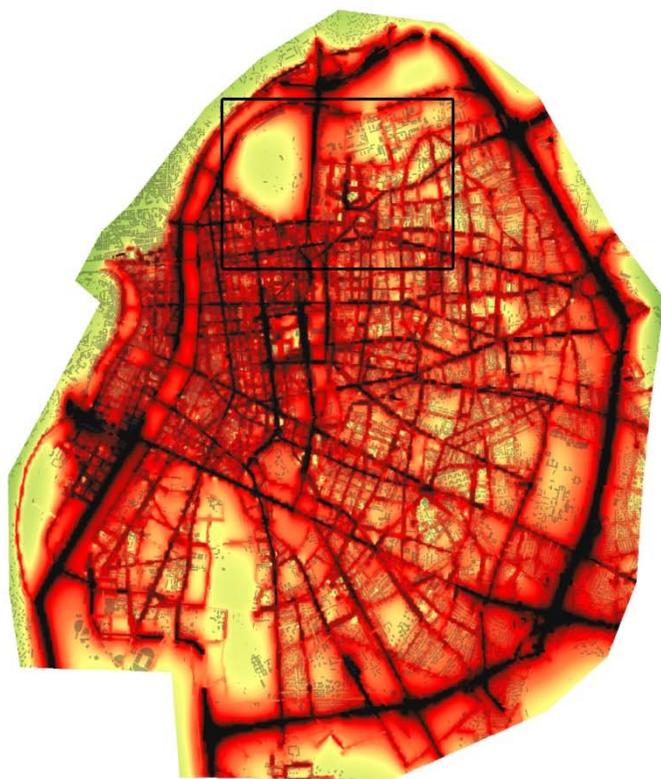
Quelles sont les zones les plus polluées dans l'agglomération lyonnaise ?



Quelles sont les zones les plus polluées dans l'agglomération lyonnaise ?

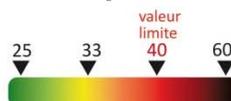


Les zones les plus exposées à la pollution atmosphérique se situent majoritairement au niveau des **grands carrefours routiers** ou en **bordure des voies rapides urbaines**.



Les habitations et les bâtiments situés sur des bandes de 100 à 150 m de part et d'autre de la voie subissent l'influence de la pollution liée aux transports.

Moyenne annuelle
de NO₂ en µg.m⁻³



Concentration moyenne de NO₂ sur l'agglomération lyonnaise en 2011

5. La situation va-t-elle s'améliorer ?



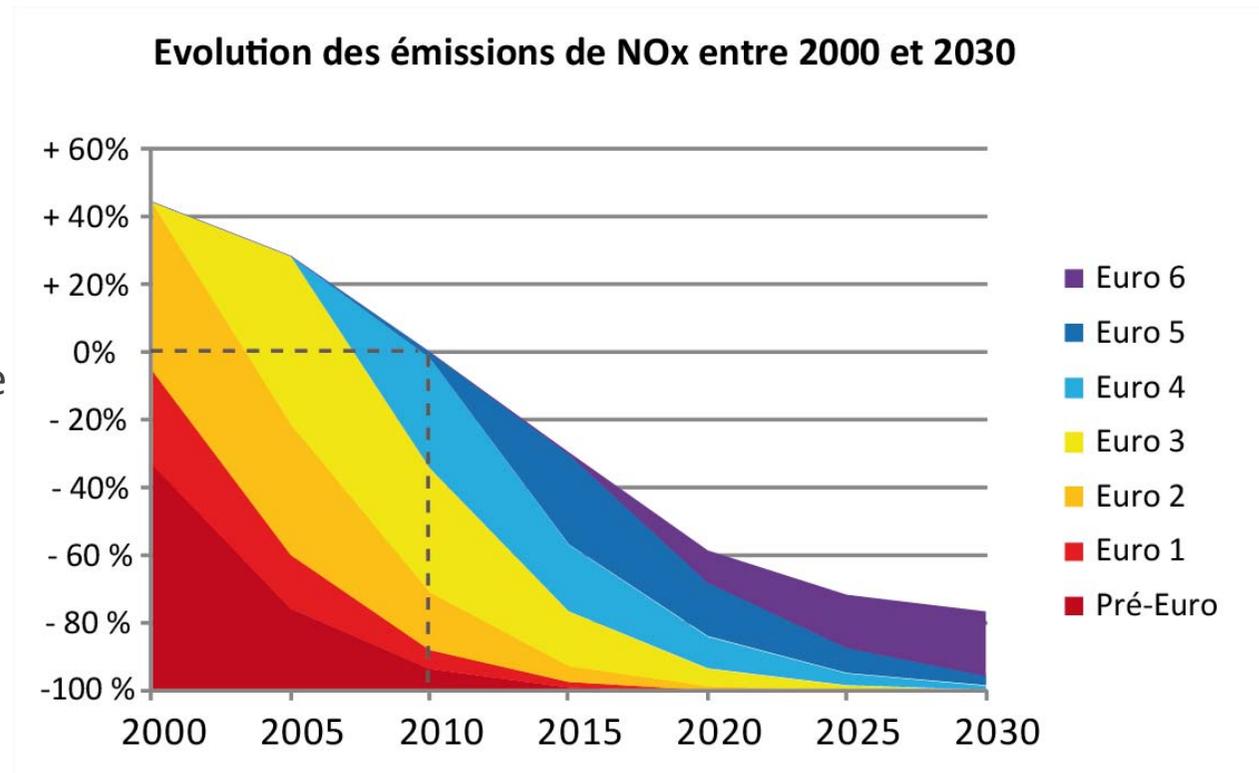
5. La situation va-t-elle s'améliorer ?

→ OUI...

Baisse des émissions

du transport routier estimée d'ici 2015 par rapport à 2007 sur l'agglomération lyonnaise (trafic en légère augmentation) :

- 23 % pour les PM10
- 32 % pour les NOx



Cette réduction des émissions s'explique par l'amélioration technologique des véhicules conformément à l'évolution de la réglementation : **normes Euro**



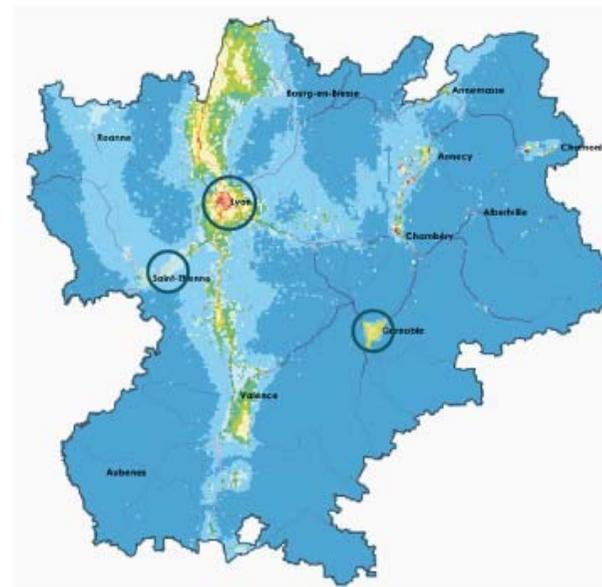
5. La situation va-t-elle s'améliorer ?

➔ Mais ...

Les modèles d'Air Rhône-Alpes montrent que la population sera toujours exposée à des dépassements réglementaires à l'horizon 2015.

Exposition de la population à l'horizon 2015 :
180 700 habitants encore exposés à des dépassements réglementaires de PM10
62 900 habitants encore exposés à des dépassements réglementaires de NO₂

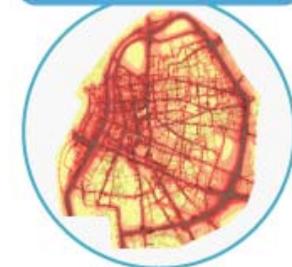
En l'absence d'action ambitieuse, la population rhônalpine restera fortement exposée en **2015**



Nombre de jours pollués aux particules PM10
35 jours autorisés par an

100 à 170	27 à 30
60 à 100	25 à 27
45 à 60	22 à 25
40 à 45	20 à 22
38 à 40	17 à 20
35 à 38	15 à 17
33 à 35	7 à 15
30 à 33	0 à 7

Agglomération lyonnaise

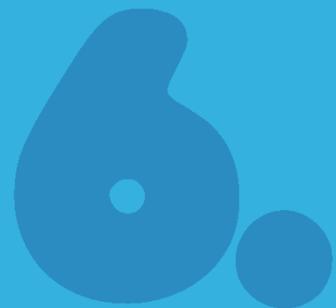


Agglomération stéphanoise



Agglomération grenobloise



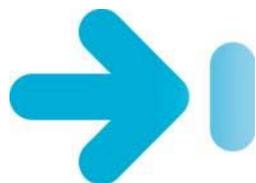


Comment agir ?





Comment agir ?



2 leviers pour réduire l'exposition des populations au sein des plans d'actions (SRCAE, PPA, ZAPA, PDU, PLU...) :

- **La réduction des niveaux de pollution**
- **L'adaptation de l'urbanisme**

Diminuer les niveaux de pollution

Réduire les émissions de polluants



Adaptation de l'urbanisme

Adapter les bâtiments les plus exposés et /ou éloigner les populations des zones les plus polluées



Réduire l'exposition de la population



Comment agir ?



La réduction des émissions liées au transport :



Remplacer les véhicules les plus anciens

Accélération du renouvellement du parc roulant
au moyen de politiques volontaristes (ZAPA ?)

Moduler le trafic

Développement de la mobilité
urbaine en modes doux

Optimisation des transports
de marchandises

Réduire la vitesse de circulation

Malgré ces actions, les simulations prospectives montrent la subsistance de **zones de surexposition « résiduelles »**, notamment en bordures de voiries.

7.

● Les « points noirs »
environnementaux
pourront-ils être résorbés ?



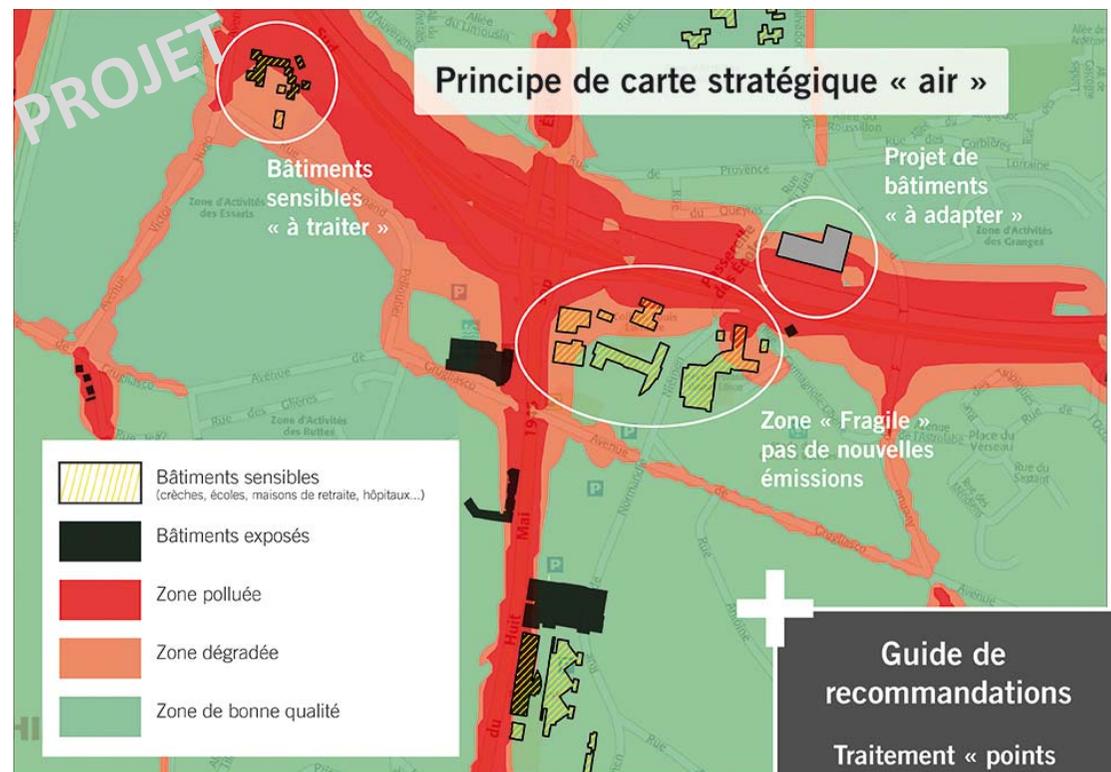
7. Les « points noirs » environnementaux pourront-ils être résorbés ?

➔ **OUI** en adaptant l'urbanisme

Développer un urbanisme qui ne favorise pas l'implantation permanente de populations sur les zones proches des axes

Envisager la mise en place de mesures de protection sur les bâtiments existants les plus exposés.

Les bâtiments accueillant des publics « sensibles » à la pollution atmosphérique devront faire l'objet d'une vigilance particulière.



© Air Rhône-Alpes

Guide de recommandations

Traitement « points noirs »

Adaptation projets aux contraintes « air »



Un **questionnaire de satisfaction** est disponible sur notre site Internet www.air-rhonealpes.fr pour nous faire part de votre avis sur l'ensemble des informations mises à votre disposition par l'observatoire Air Rhône-Alpes



www.air-rhonealpes.fr



MERCI DE VOTRE ATTENTION

